Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20261105-2026_11_008-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 5 novembre 2026, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 28 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Laëtitia NICOLAS, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Hugo MAIRE, Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN

Absents :
Michel CRIAUD donne pouvoir à Marie-Thérèse CABON, en date du 03/11/2026

Date de convocation : 28/10/2026 Date d'affichage convocation : 29/10/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 12/11/2026

Mme Christine LE CADRE est désignée en tant que **secrétaire de séance.**
Les débats sont retransmis dans leur intégralité sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=cAEJROGgjtk)

Délibération 2026 11 008
RÉNOVATION RESTRUCTURATION DU VIEUX COUVENT : AVENANT

M. Bruno Hubert, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'apporter un rectificatif au marché Rénovation restructuration du Vieux Couvent par la passation d'un avenant, conformément au tableau suivant :

	LOT N°	DENOMINATION	OFFRE HT	Avenants HT	TOTAL HT
Lot 03 – Terrassements généraux – VRD – Espaces verts	03	LEMEE LTP	90 804.33	-11 663.56 21 261.59 1 701.66 -3 083.46	99 020.56
TOTAL MARCHE DE BASE ET AVENANTS			4 911 688,17	141 209.58	5 052 897.75

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 4 novembre 2026 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :
- APPROUVE la passation de cet avenant présenté ci-dessus ;
- AUTORISE Mme la Maire à procéder à la signature dudit avenant et à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	La secrétaire de séance, Christine LA CADRE
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)